

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SEMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-13097/22/CM

■ Augmentation de capital de la société publique locale La Ciotat Shipyards - Renonciation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à son droit préférentiel de souscription

37554

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ciotat Shipyards est une Société Publique Locale (SPL) issue de la transformation de la société d'économie mixte SEMIDEP, en date du 21 juin 2018. LCS est constituée des actionnaires publics suivants : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, la commune de la Ciotat et la Métropole Aix-Marseille-Provence dont le capital total est de 28 011 163 euros.

La répartition de l'actionnariat s'établit de la façon suivante :

- Le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 35,72%.
- La Métropole Aix-Marseille-Provence, à hauteur de 35,64%.
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 18,45%.
- La Ville de La Ciotat à hauteur de 10,19%.

Afin de conforter la position des chantiers navals de La Ciotat sur le marché des très grands yachts, et suivant le nouveau plan stratégique de développement du site adopté pour la période 2019-2036, il a été décidé en 2018 de réaliser un nouvel équipement composé d'une plateforme d'accueil de sept mégayachts de plus de 80m et d'un ascenseur à bateaux de 4300 t, le tout constituant le projet Atlas.

L'équipement, dont les travaux ont démarré en mars 2020, est en service depuis la fin du mois de septembre 2022. Ces travaux ont toutefois été impactés par une série de difficultés en raison de la crise sanitaire et d'un contexte économique difficile, qui ont engendré un dépassement progressif du budget pour atteindre le montant de 8 M €.

LCS a obtenu de l'opérateur MB92 La Ciotat, partenaire privé du projet, une participation financière complémentaire de 3 M €, sous forme de rehaussement de la redevance initiale.

Sollicitées pour contribuer à couvrir le solde du dépassement, soit 5 M €, les quatre collectivités actionnaires de la SPL ont donné leur accord et ont choisi les modalités suivantes :

- la Région interviendrait sous la forme d'une subvention de 920 000 €, montant proportionnel à sa part au capital ;
- le Département et la Métropole proposent de consentir à la SPL une avance en compte courant d'associé, pour des montants également proportionnels à leur part au capital. Cette avance en compte courant sera justement soumise à l'approbation du Conseil Métropolitain lors de cette même séance du 15 décembre 2022 ;
- la Ville de La Ciotat, quant à elle, a choisi de contribuer en renforçant les fonds propres de la société par augmentation de capital.

Le Conseil d'administration de la SPL, lors de sa séance du 27 septembre 2022, a approuvé cette augmentation de capital réservée à la Ville de La Ciotat. Elle sera précisément d'un montant de 801 887 euros, compte tenu de la valeur nominale unitaire des titres de 152,45 €, représentant l'émission de 5 260 actions nouvelles.

Dans ces conditions, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent renoncer formellement à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

A l'issue de cette augmentation de capital, la proportion de capital détenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence passerait de 35,64% à 34,65%, sans modification du nombre de sièges détenus au Conseil d'administration qui resterait pour la Métropole Aix-Marseille-Provence au nombre de quatre sièges.

Dans ces conditions, le capital social de la SPL La Ciotat Shipyards passerait de 28 011 163 euros à 28 813 050 euros avec l'émission de ces 5 260 nouvelles actions de 152,45 euros chacune, souscrites en numéraire.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la société serait modifié de la manière suivante : Nouvelle rédaction « Le capital social est fixé à 28 813 050 euros divisé en 189 000 actions de 152,45 euros chacune, souscrites en numéraire ». Le reste de l'article 6 étant inchangé.

Le projet de résolution afférente à ces dispositions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire de LCS convoquée le 4 janvier 2023 est joint en annexe. Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG-014-6751/19/CM du 26 septembre 2019, approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'augmentation de capital en numéraire de la SPL La Ciotat Shipyards.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est actionnaire de la SPL.
- Que le droit préférentiel de souscription est supprimé et que l'augmentation de capital est réservée à un seul actionnaire actuel, la Ville de la Ciotat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le projet d'augmentation de capital de la SPL La Ciotat Shipyards d'un montant de 801 887 euros, réservé à la ville de La Ciotat, et de renoncer au droit préférentiel de souscription de la Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la modification de l'article 6 des statuts de la SPL La Ciotat Shipyards selon les modalités suivantes : Nouvelle rédaction : "Le capital social est fixé à 28 813 050 euros divisé en 189 000 actions de 152,45 euros chacune, souscrites en numéraire » ; le reste de l'article étant inchangé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant autorise son représentant à l'Assemblée générale de la SPL La Ciotat Shipyards à voter en faveur de ces décisions et résolutions correspondantes et de doter la Présidente de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de ces décisions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY